

BULLETIN D'INFORMATION N° 14

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2009.

1) Modification des statuts du SDEPA :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la condition que la majorité des communes adhérentes y soient favorables. Cette modification porte sur les points suivants :

- Extension territoriale aux communes de Bayonne, Hendaye, Laruns et Pau ;
- Attribution de nouvelles compétences : entretien de l'éclairage public, création du réseau chaleur.

De plus, le syndicat change de dénomination et devient Syndicat d'Energies des Pyrénées Atlantiques. Etant précisé que la commune n'a pas obligation d'adhérer aux services proposés, le Conseil Municipal adopte les modifications à l'unanimité.

2) Travaux d'électrification :

L'ensemble des travaux nécessitant cinq délibérations, Michel Aurignac fait une présentation détaillée de leur nature, de leur coût et de leur financement. Ces travaux concernent la rue des Pyrénées et la rue de Las Grabes ; ils seront effectués par la COREBA.

- Enfouissement du réseau télécommunication : 26.930,54 € ;
- Câblage rue des Pyrénées : 2.520 € ;
- Câblage rue de Las Grabes : 6.080 € ;
- Enfouissement réseau électrique : 119.265,31 € ;
- Eclairage public rue de Las Grabes : 54.045,05 €.

Après déduction des subventions, la part communale représente un montant total de 116.955,36 € HT financés comme suit : 29.903,02 € sur fonds libres et 87.052,34 € par un emprunt auprès du SDEPA. La proposition est adoptée à l'unanimité, de même que la décision modificative nécessitée par l'utilisation de fonds libres ; il s'agit de virements de crédits à partir de programmes clos ou pas encore ouverts.

3) Admission en non valeur :

Suite à des loyers impayés sur un appartement communal, et dans l'impossibilité de recouvrer la dette sur les revenus ou biens de la personne, le Trésorier demande une admission en non valeur. Après déduction d'une part prise sur la caution, la somme de 618,37 € sera prise en charge par la commune.

4) Convention ATESAT :

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention ATESAT. Il s'agit d'une Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Cette assistance peut s'opérer sur une mission de base (aménagement et habitat, voirie) ou sur des missions complémentaires optionnelles : diagnostics de sécurité routière, classement de voirie, élaboration de programmes d'investissement et de modernisation de la voirie. Pour l'année 2010, le coût est de 657,47 €.

5) Voirie communale 2009 :

Pierre Saubatte informe que les travaux qui seront effectués par la SACER, s'élèvent à 119.561,73 € TTC pour la tranche ferme et 35.150,44 € TTC pour la tranche conditionnelle. Il précise qu'il sera procédé dans le même temps à des travaux de curage des fossés.

6) Aménagement CD 126 :

Pierre Saubatte fait le point sur les travaux d'aménagement entrepris entre l'église et la mairie. Outre les travaux d'enfouissement, il va être procédé à la création de près de 30 places de parking supplémentaires et d'un trottoir, à la plantation d'arbres, à la mise en place de lampadaires et à la création d'un rond point pour la desserte du clos St Martin et de la ZAC de la Bastide. Le coût, de 120.000 €, était inscrit au budget. De même, des travaux de goudronnage et curage de fossés vont être entrepris sur la voirie communale et rurale. Vous voudrez bien nous excuser pour les désagréments occasionnés.

7) Enquête publique PLU :

Par arrêté du 22 septembre 2009, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision simplifiée et de modification du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur Jean Gabriel Charlin a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif ; il recevra en mairie le 12 octobre de 9 h à 12 h, le 29 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 et le 13 novembre de 14 h 30 à 17 h 30. L'enquête se déroulera du 12 octobre au 13 novembre aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront être consignées sur les registres prévus à cet effet. Les rapports et conclusions seront tenus à la disposition du public.

8) Micro signalétique :

Yves Monguilhet fait part de l'avancement du projet qui consiste à la mise en place de plusieurs ensembles de micro signalisation. Suite à la réunion qui rassemblait les artisans et commerçants intéressés, chacun d'eux est reçu individuellement pour finaliser le besoin et l'implantation. La commande globale va être adressée à l'entreprise dans les jours qui viennent. Les personnes qui n'ont pu assister à la réunion sont priées de se manifester très rapidement.

Quelques infos ...

Aire de jeux :

Les modules de jeux ont été mis en place ; toutefois, il reste à sécuriser les plateformes et le périmètre. Nous invitons les parents à la plus grande vigilance si leurs enfants utilisent les installations avant l'achèvement complet des travaux. Un accès a été aménagé à l'entrée du quartier Labat ; là aussi nous recommandons la prudence en attendant la mise en place de barrières de sécurité.

Pratique du moto cross :

Nous rappelons que la pratique du tout terrain est totalement interdite sur le site de l'Oppidum (site historique et naturel protégé). De même, la commune ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'accidents ou incidents qui pourraient survenir du fait de cette pratique sur l'ensemble des terrains communaux. En effet, aucun site n'a été aménagé et à plus forte raison

sécurisé sous l'égide de la commune. Tout pratiquant engage donc sa propre responsabilité ou celle de ses parents.

Coupes de bois :

Les personnes intéressées par des coupes de bois de chauffage sont priées de se faire connaître dès à présent au secrétariat de la mairie.

Concert de Nadau : c'est le 17 !

Autrement dit, il ne reste plus que quelques jours pour se procurer les billets, soit à la mairie d'Asson, soit auprès des Parents d'Elèves de l'école du Bourg. Prix des places : 15 € pour les adultes, 8 € pour les enfants de 8 à 12 ans, gratuit pour les moins de 8 ans. Le concert débutera à 21 h à la salle des sports Jean Labarrère. Des parkings sont prévus à proximité. Les bénéfices de la soirée seront entièrement consacrés aux activités pédagogiques des élèves de l'école du Bourg avec notamment sa classe bilingue français-occitan.

Il ne reste plus que quelques jours aussi pour les organisateurs : les parents d'élèves autour de Stéphanie Cazajous et les enseignants autour d'André Cazajous en sont aux derniers réglages. Les élèves quant à eux travaillent les dernières répétitions puisqu'ils auront l'honneur de chanter avec leurs célèbres aînés.

Vieilles voitures :

Le dimanche 18 octobre, les voitures de collection vont pour la première fois mettre le cap sur Asson et prendre la pose sur le parking de la salle de l'Isarce à partir de 12 h 30. Grâce notamment à Alain Martignon, responsable communication de la SAPAR et habitant de la commune, les Assonnais pourront tout au long de l'après midi venir admirer les belles et faire avec elles quelques tours de roue dans les rues du village. Cette manifestation tout public, permettra aux plus jeunes de voir ce qu'étaient les voitures de leurs aînés ; et ce sera pour ces derniers, avec peut-être un brin de nostalgie, la possibilité d'évoquer des souvenirs pas si lointains. Au plaisir des yeux viendra s'ajouter celui des oreilles avec des bruits de moteurs qui appartiennent au passé.

Cyber base :

Nous rappelons que le cycle des stages informatiques débute le jeudi 29 octobre et qu'il se poursuivra à raison d'une ½ journée par mois.

Info santé :

« Seniors, gardez l'œil sur votre vision » ; tel est le message délivré par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Piémont. Sous l'égide de la Mutualité Française, une réunion d'information et de dépistage est proposée le mardi 20 octobre de 14 h à 17 h au Centre Multiservices de Nay.